



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 décembre 1998

Avenant n° 1 au lot Gros-Oeuvre du Marché CAMJI/MCPE

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 Décembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 Décembre 1998

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M.
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M.
Hervé LAMPIN, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE,
M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D98551

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 1998

Centre d'Etudes Urbaines

Avenant n° 1 au lot Gros-Oeuvre du Marché CAMJI/MCPE

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 23 novembre 1998 ont été approuvés les montants des marchés de travaux du CAMJI et de la Maison Communale pour l'Emploi.

Le montant total s'élevait à 11 025 441,56 F TTC.

Les modifications sur le lot gros-oeuvre n'avaient pas été prises en compte lors des précédents avenants aux marchés en attente d'une analyse plus complète des différents points techniques (traitement des façades pierre de taille, modification d'une baie en sous-oeuvre entraînant un renforcement des structures de fondation et traitement anti graffitis).

L'ensemble de ces points et la moins value due aux 1er avenants se traduit comme suit :

Titulaire du marché : LEGRAND

Lot n° 1 Gros Oeuvre :

Montant initial	3 601 759,46 F
Avenant n° 1	158 466,47 F
Montant après avenant	3 760 225,93 F

Le nouveau montant des marchés de travaux s'établit à 11 183 908,03 F TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 au lot gros-oeuvre du marché CAMJI/MCPE et autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)